

PETITION CONTRE L'UTILISATION D'ARMES RADIOACTIVES

NON A LA DISSEMINATION DE L'URANIUM APPAUVRI

*L'uranium appauvri est un déchet radioactif provenant de la fabrication du combustible nucléaire. Les êtres vivants devraient être protégés de toute exposition à cette matière car elle est **très toxique**, tant sur le plan chimique que radiologique. Ce n'est pas le cas : étant donné sa forte densité et son faible coût, l'uranium appauvri est utilisé comme **une banale matière première** dans l'aéronautique ou l'armement.*

- ◆ Je demande que l'uranium appauvri soit traité comme une matière nucléaire ainsi que le stipule la réglementation et qu'il soit en conséquence confiné, surveillé et stocké dans des sites contrôlés et spécialement conçus pour éviter sa dispersion dans l'environnement.

Le droit international interdit les armes qui frappent sans discrimination les populations civiles et les militaires et celles qui peuvent causer des dommages graves et durables à l'environnement. C'est le cas des armes à l'uranium appauvri qui peuvent provoquer des pollutions définitives et augmenter les risques de cancers et de malformations d'innombrables êtres humains sans aucune responsabilité dans le conflit.

- ◆ Je demande que la France respecte le droit de la guerre et s'interdise désormais toute fabrication, importation, vente ou utilisation d'armes radioactives.
- ◆ Je demande l'organisation d'un débat national pour que soient publiquement étudiées et discutées les conséquences sanitaires, environnementales et éthiques de l'utilisation de ces armes.

Nom et prénom	Adresse	Pays	Signature

Pétition à renvoyer avant le 31 mars 2003
à la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD)